

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :
Réglementation de la circulation
Et du stationnement le 07/05/23

Rue des bassins
Place de la poste
Place des écoles
Rue des Jardins

N° A-2023-04-18-13

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés pour permettre le bon déroulement du vide grenier et assurer la sécurité des usagers le 07 Mai 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 – Vu la demande des Parents d'élèves d'organiser un vide grenier le 07/05/23, la circulation et le stationnement seront interdits : rue des bassins (jusqu'au parking des Lavadous), rue des jardins (jusqu'à la rue des Buissonnets), place des écoles et place de la poste le 07 Mai 2023 de 7h00 à 19h30.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée des dites rues.

ARTICLE 3 – Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 – Mme la Directrice Générale des Services de la mairie de Lespignan, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, M. le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 18 Avril 2023.



Jean-François GUIBERT